



Habitat Participatif

Société Coopérative organisée comme Société Anonyme
R.C.S. Luxembourg B 206.917

Charte 1.0

La coopérative d'habitation Adhoc Habitat Participatif est une coopérative d'habitation qui entend favoriser l'engagement participatif de ses membres. À la prééminence des intérêts particuliers, elle promeut le bien-être de la communauté, la vie de voisinage ainsi que l'intégration durable de ses membres en son sein.

La présente charte témoigne des valeurs qui définissent la coopérative et appelle ses membres à s'engager dans le respect de ces valeurs.

CONVIVIALITE – La coopérative valorise la solidarité par le partage de ressources et de compétences. Elle entend stimuler la vie en communauté en créant des espaces dédiés à des activités communes afin de multiplier les liens sociaux et elle encourage l'émergence d'une dynamique de groupe ainsi que le respect mutuel. Elle souhaite de surcroît promouvoir la mixité sociale et générationnelle.

DURABILITE – La coopérative favorise une construction durable et respectueuse de la nature. De même, elle encourage chez les habitants le développement d'un mode de vie écologique destiné à réduire l'empreinte sur l'environnement.

ABORDABILITE – La coopérative s'engage à mettre à disposition des logements abordables en optimisant l'utilisation des surfaces habitables. Par ailleurs, elle prévoit de réduire les coûts en optant pour des modèles de financement alternatifs et en ayant recours à l'autopromotion et l'autogestion.

MODELE ECONOMIQUE – La coopérative appartient à ses membres et leur assure des loyers accessibles hors de toutes considérations spéculatives.

Tout en respectant ses principes originels, la présente charte de la coopérative est susceptible d'évoluer durant le processus participatif intégrant ses coopérateurs.